Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 novembre 2020

N°198/11/2020 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE HP 451 SISE PLAINE DE LA MOLLE - RUE LOUIS LEPINE A MONTAUBAN A LA SCI OJM

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 novembre 2020.

Présents : 47
Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

Représentés : 2

Mesdames, Messieurs Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Sophie LARAN à Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES

Mairie de Montauban - BP. 764 82013 Montauban cedex
Tél. 05 63 22 12 00 - contact@ville-montauban.fr
www.montauban.com

Imprimé sur du papier recyclé

Monsieur Axel DE LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des services de l'Etat (France Domaine), en date du 12 décembre 2019, d'un montant de 6 200 € HT,

La Ville de Montauban est propriétaire d'une parcelle, cadastrée HP 451, d'une superficie de 295 m², sis Plaine de la Molle - rue Louis Lépine 82000 Montauban

La parcelle, propriété de la Commune, jouxte la parcelle HP 450 où est implantée l'activité de la Société Itronics (anciennement occupée par la SA Puissance +).

Ainsi, la SCI OJM, domiciliée 6 rue de la Gare- 82360 LAMAGISTERE, représentée par Monsieur Olivier VILLA en sa qualité de co-gérant, bailleur de la société Itronics, souhaite acquérir la parcelle HP 451, pour un montant de 7 000 € HT afin de construire, pour le développement de l'activité de la société Itronics, un bâtiment supplémentaire de 100 m².

Dans la mesure où cette parcelle appartenant au domaine privé de la Ville de Montauban n'a plus aucune utilité, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation et céder la parcelle HP 451, telle que décrite sur le plan joint à la présente délibération, à la SCI OJM ou toute société qui s'y substituerait pour un montant de 7 000 € HT (TVA en sus).

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder la parcelle HP 451, Plaine de la Molle – rue Louis Lépine à Montauban au prix de 7 000 € HT, TVA en sus et en l'état, à la SCI OJM, domiciliée 6 rue de la Gare- 82360 LAMAGISTERE représentée par Monsieur Olivier VILLA en sa qualité de co-gérant, ou toute société qui s'y substituerait,

- dire que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris le compromis de vente ou sous-seing privé, la constitution de servitude, l'acte notarié définitif, tout acte d'exécution, mise en œuvre de la clause résolutoire...).

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 NOV. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

27 NOV. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 23 novembre 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (TaG)

PLAINE DE LAMOLLE-SUD
Impasse de Lisbonne
L'Europe
Avenue d'Italie
Avenue Louis Lépine
Rue Beau de Rochas
Impasse
Rue des
Autoroute
GILLARD
PLAINE DE BARDONIS